

# Prêt d'honneur Créateur Repreneur Croissance

## INITIATIVE PAYS D'AUBAGNE LA CIOTAT

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création d'entreprise d'Initiative Pays d'Aubagne La Ciotat a pour objectif d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt sur l'honneur personnel remboursable sans intérêt,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise :

- les créateurs d'entreprise de moins de 3 ans,
- les repreneurs d'entreprise de moins de 5 ans,
- les dirigeants d'entreprise soutenus par le PACI à la création/reprise de leur entreprise.

#### Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt d'honneur est dédié à financer l'immatériel : BFR, trésorerie, stock, recrutement....

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 1 500 et 50 000 € en fonction du projet.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable jusqu'à 5 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Pays d'Aubagne la Ciotat.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Dirigeant
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE PAYS D'AUBAGNE LA CIOTAT

#### Pays d'Aubagne La Ciotat Initiatives

- Actipôle  
ZI les Paluds  
255 avenue de Jouques  
BP 1142  
13782 AUBAGNE CEDEX  
Téléphone : 04 42 70 13 15  
Télécopie : 04 42 70 06 71  
E-mail : [contact@paci13.com](mailto:contact@paci13.com)